Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260608-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **marché voirie rurale 2026 : avenant n°1**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire, rappelle que, lors de sa séance du 12 mars 2026, le Conseil Municipal a retenu les routes suivantes pour le marché de voirie rurale 2026 pour un montant de 64 361,50 € HT :

- route du Hinlée vers Les Haies
- route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation
- route du Hinlée vers le Cosquer
- route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière

La commission voirie, réunie le 1er avril, propose de faire des travaux de réfection sur la route allant à la station d'épuration. Après renseignement auprès de LCBC, il est possible de rajouter cette route dans le marché. Le devis d'Eurovia, titulaire du marché, est de 26 447,50 € HT. Un avenant sera rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché.
La dépense supplémentaire sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,